

ATTENTION ROUTE SUBMERSIBLE
HORAIRES DE PASSAGE A L'ILE CALLOT PAR LA ROUTE
Juin 2024

Jour	Date	Passage	et de	Passage	et de	Passage
Samedi	1	06h13---10h17	et de	18h57---22h39		
Dimanche	2	07h15---11h30	et de	19h53---23h55		
Lundi	3	08h12---12h36	et de	20h44---24h00		
Mardi	4	00h00---01h02	et de	09h05---13h34	et de	21h32---24h00
Mercredi	5	00h00---02h01	et de	09h55---14h25	et de	22h19---24h00
Jeudi	6	00h00---02h54	et de	10h43---15h12	et de	23h04---24h00
Vendredi	7	00h00---03h42	et de	11h29---15h54	et de	23h48---24h00
Samedi	8	00h00---04h26	et de	12h13---16h34		
Dimanche	9	00h33---05h08	et de	12h58---17h11		
Lundi	10	01h18---05h46	et de	13h44---17h46		
Mardi	11	02h05---06h22	et de	14h33---18h19		
Mercredi	12	02h56---06h55	et de	15h27---18h51		
Jeudi	13	03h51---07h29	et de	16h28---19h25		
Vendredi	14	04h52---08h06	et de	17h37---20h05		
Samedi	15	05h57---08h52	et de	18h44---20h59		
Dimanche	16	07h00---09h52	et de	19h39---22h12		
Lundi	17	07h52---11h01	et de	20h22---23h27		
Mardi	18	08h36---12h07	et de	21h00---24h00		
Mercredi	19	00h00---00h35	et de	09h16---13h06	et de	21h37---24h00
Jeudi	20	00h00---01h34	et de	09h55---13h58	et de	22h14---24h00
Vendredi	21	00h00---02h27	et de	10h34---14h46	et de	22h51---24h00
Samedi	22	00h00---03h15	et de	11h13---15h30	et de	23h30---24h00
Dimanche	23	00h00---04h02	et de	11h53---16h15		
Lundi	24	00h11---04h48	et de	12h36---16h59		
Mardi	25	00h54---05h35	et de	13h21---17h44		
Mercredi	26	01h42---06h21	et de	14h11---18h30		
Jeudi	27	02h34---07h09	et de	15h05---19h17		
Vendredi	28	03h29---07h57	et de	16h04---20h07		
Samedi	29	04h30---08h48	et de	17h09---21h02		
Dimanche	30	05h36---09h44	et de	18h18---22h05		

Reproduction des prédictions de marées du Shom - non vérifiée par le Shom et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur - numéro d'autorisation 9PL.

La force du vent ainsi que la pression atmosphérique engendrent des variations d'horaires.

Assurez-vous un temps de sécurité pour passer. Pour le retour prévoyez d'être à l'entrée de la route submersible 30 minutes avant l'heure limite de passage afin de rejoindre le port.

Chacun emprunte la route submersible sous sa propre responsabilité,

Ne pas s'engager si l'eau arrive sur la route.